

## Allocution du Président de l'APSF lors de la réunion avec le Ministre de l'Economie et des Finances du 22 mai 1998\*

Monsieur le Ministre,

Je voudrais, tout d'abord, vous remercier d'avoir bien voulu recevoir le Bureau de l'APSF et programmer cette première rencontre à l'intérieur de votre calendrier que nous savons bien chargé en cette époque.

Nous saisissons cette occasion pour vous réitérer nos félicitations pour votre nomination à la tête du Ministère de l'Economie et des Finances.

L'APSF, comme vous le savez, représente les sociétés de financement en vertu de la loi du 6 juillet 1993 sur les établissements de crédit et leur contrôle. Elle compte en son sein quelque 70 établissements, pratiquant plusieurs métiers différents, qui concourent tous au développement économique et social de notre pays. Elle intervient en particulier dans les deux domaines fondamentaux que sont l'investissement et la consommation.

La spécificité de nos sociétés réside dans leur spécialisation qui a fait ses preuves dans les pays les plus performants en offrant à la clientèle des entreprises, des professionnels et des particuliers, des produits adaptés à leurs besoins.

La part des sociétés membres de l'APSF dans l'ensemble des concours des établissements de crédit à l'économie ressort à quelque 13%.

A titre indicatif, en 1997,

- les financements d'équipement réalisés par les sociétés de Crédit-bail ont totalisé 2,9 milliards de dirhams, en progression de 18%
- les Crédits à la Consommation et à l'Immobilier ont totalisé 7,1 milliards de dirhams, en progression de 46%

Association jeune, regroupant des métiers anciens ayant été exercés auparavant sans contrainte particulière, ainsi que des métiers nouveaux, l'APSF a dû, dès sa création, et en peu de temps, faire face à tout un train de mesures réglementaires.

Il en est ainsi des règles prudentielles, du taux d'intérêt maximum des prêts, des conditions de refinancement et des informations à communiquer aux Autorités Monétaires.

L'APSF a, par ailleurs, en matière de crédit à la consommation, secteur sensible à bien des égards, très vite, mis en place, en concertation avec les Autorités Monétaires, toute une série de mesures destinées à protéger la clientèle en instaurant la confiance et la transparence et élaboré, en interne, un code déontologique qui fixe des règles d'éthique engageant tous les membres qui constitue désormais une référence en la matière. -

Concrètement ces mesures se sont traduites, notamment par:

- le développement, très significatif, du crédit direct qui se substitue de plus en plus au crédit affecté
- l'extension du réseau par l'ouverture de nouveaux guichets
- l'intensification des actions de communication par l'APSF visant à sensibiliser le consommateur sur les conditions objectives d'accès au crédit
- la réduction effective et progressive des taux d'intérêts pratiqués.

---

\* M. Fathallah OUALALOU

Toujours en matière de crédit à la consommation, l'APSF, sensible à la nécessité de prévenir le risque de surendettement, s'emploie, en ce moment même, à travers une Commission ad hoc, à rechercher et proposer les solutions à même de l'endiguer.

En ce qui concerne, en particulier, les fonctionnaires et agents de l'Etat dont le traitement est mandaté par la DRPP qui assure jusqu'à présent les remboursements des crédits par prélèvement à la source, les sociétés membres ont pris l'initiative de relever progressivement le seuil devant rester après prélèvement, en attendant d'établir, ce que l'APSF a demandé récemment, avec cet organisme des relations de partenariat basées sur la transparence et l'équité.

De son côté, le secteur du crédit-bail qui finance les équipements des entreprises et des professionnels connaît un taux de progression annuel de 2 chiffres. Il détient aujourd'hui un encours financier net de près de 5 milliards de dirhams.

Le financement en crédit-bail représente un puissant levier en vue de constituer un appareil productif performant et développer les services liés à l'industrie, l'agriculture et le tourisme.

Le crédit-bail immobilier, introduit depuis peu au Maroc, est appelé à connaître un essor important moyennant le réaménagement de certaines contraintes réglementaires.

Pour ce qui est du Crédit à l'Immobilier, exercé partiellement par une dizaine de nos sociétés membres et exclusivement par deux établissements qui s'y sont spécialisés, l'APSF soucieuse de contribuer à l'acquisition de logements par le plus grand nombre, a appuyé le projet d'arrêté soumis dernièrement au CEC malgré les contraintes des anciens textes auquel il se réfère, notre Association ayant toujours demandé un traitement égalitaire en la matière pour tous les établissements.

Pour compléter ce tour d'horizon, il convient de signaler l'action des sociétés de caution et de caution mutuelle, ainsi que celle des sociétés de factoring qui introduisent de nouvelles technologies.

Depuis l'avènement de l'APSF, on a constaté une réduction effective et progressive des conditions d'intervention des sociétés. Celle-ci tient, d'une part, au niveau de concurrence totale qui prévaut entre les membres, en l'absence de toute entente et, d'autre part, au mouvement de réduction des taux de refinancement, que celui-ci soit d'origine bancaire ou en provenance du marché des capitaux. Le taux maximum autorisé, fixé par les Autorités Monétaires semestriellement, est tiré, au demeurant, à la baisse du fait même de son indexation sur le taux moyen pondéré de tous les établissements de crédit. De leur côté, nos établissements font des efforts considérables de productivité, notamment, par le recours aux techniques informatiques les plus sophistiquées.

Au plan des relations extérieures, l'APSF entretient les meilleures relations de partenariat avec la Fédération Européenne des Associations des Entreprises de Leasing (Leaseurope) dont elle est membre associé depuis plusieurs années à travers la Section Crédit-bail.

Cette ouverture sur l'extérieur, utile à plus d'un titre, a été renforcée davantage par l'adhésion, cette année, de l'APSF à la Fédération Européenne des Associations des Institutions de Crédit (Eurofinas) à travers la Section Crédit à la Consommation et à l'Immobilier.

Notre objectif est d'être constamment branchés sur l'évolution de l'environnement et des techniques de nos modes de financement.

Monsieur le Ministre, s'agissant d'une première prise de contact, nous voulions, pour l'essentiel, vous assurer de l'entière disponibilité de l'APSF, organe de dialogue, de

concertation et de propositions, à coopérer avec votre Département sur toutes mesures ou réformes utiles à l'économie concernant les activités exercées par les sociétés membres.

Je vous remercie de votre attention.